

Lettre d'info *municipale*

Sommaire

Saillans au quotidien	2-5
Dossier Eau	6-7
Politique communale	7
Vie associative	8
Le coin Economie	9
Photos souvenirs	10-11
Participatif	12

Agenda

- Jeudi 5 novembre à 19h :
Conseil communautaire
- Vendredi 6 novembre à 20h :
Conseil municipal
- Samedi 7 novembre (à confirmer) :
L'intercommunalité
- Vendredi 13 novembre à 18h, Salle Polyvalente : **Réunion publique de bilan de la 1^{ère} année de l'extinction partielle de l'éclairage public**
- Jeudi 19 novembre à 20h :
Comité de pilotage
- Samedi 21 novembre à 10h, salle polyvalente : **Réunion publique révision du PLU**
- Jeudi 26 novembre à 20h :
Comité de pilotage

Parution Lettre d'info

• **Attention, seules 2 lettres par an seront distribuées dans toutes les boîtes aux lettres de Saillans (été + décembre).** Nous vous invitons à vous inscrire pour recevoir toutes les autres publications intermédiaires. Des dépôts auront aussi lieu dans certains espaces de Saillans (bibliothèque, club informatique, café des sports...).

Saillans, un village d'artisans ?

La gestion des affaires communales à Saillans peut faire penser à une diversité d'artisans à l'ouvrage. D'ailleurs, Saillans n'est-il pas majoritairement un village d'artisans, au sens large du terme ? Il dispose de nombreuses activités individuelles et de compétences, et cette diversité n'empêche pas la cohésion, par le biais de multiples échanges transversaux ou d'aides mutuelles.

A l'échelle de la politique communale, cette cohésion permet d'aborder et de traiter dans des temps souvent contraints des dossiers importants, tels que pour cet automne : la construction du bâtiment des services techniques et les divers aménagements en cours (Route Royale, City Stade...), la révision du PLU, la rénovation de l'ancienne perception, le projet de nouvelle salle des fêtes, la reprise en main de la compétence périscolaire, la signalétique, la circulation et le stationnement, l'accompagnement et le soutien des activités associatives, la promotion de l'entraide sociale.

Nous faisons confiance aux Saillançons pour participer à ce travail commun, à cette réflexion collective indispensable pour élaborer des projets cohérents. Non seulement nous construisons du « dur » (des bâtiments), mais nous forgeons aussi un esprit solidaire, indispensable au bien-vivre ensemble à l'échelle d'un village.

Cet automne, vous serez conviés à **plusieurs réunions publiques** qui vont s'enchaîner : une sur le **bilan de l'extinction nocturne** (vendredi 13 novembre), une autre sur **la révision du PLU** (samedi 21 novembre). Une troisième réunion publique sera organisée **à propos de l'intercommunalité** (samedi 7 novembre, à confirmer). En effet, dans le cadre de la Loi Notre, et à l'invitation du Préfet de la Drôme, les communes sont invitées à se prononcer d'ici la fin de l'année 2015 sur leur souhait en termes de structuration intercommunale. Alors que l'intercommunalité prend de plus en plus de compétences par rapport aux communes, elle reste souvent peu connue des habitants, et surtout elle peine à les associer aux décisions qui pourtant impactent leur quotidien. Dans les deux mois qui viennent, nous vous proposerons un temps d'information sur le fonctionnement des intercommunalités dans la vallée de la Drôme et également un temps d'expression des attentes et des besoins sur cette question. Le fruit de ces réflexions sera porté devant le préfet.

L'équipe municipale

Inscription à la Lettre d'info

Nom Prénom _____

souhaite recevoir la lettre d'information municipale sous forme :

mail : j'indique mon adresse email si je n'ai pas déjà reçu l'agenda communal

papier : mon adresse _____



Dernière info : le Conseil municipal extraordinaire du 15 octobre convoqué en urgence a décidé de refuser la restitution de la compétence périscolaire auprès des communes de l'ex Pays de Saillans. Précisions importantes : cette décision concerne uniquement la gestion administrative du service et n'affecte ni les activités, ni les horaires, ni les salariés. Cette décision nécessite des explications supplémentaires. Vous recevrez très prochainement un flash spécial.

Compétence périscolaire

En attendant la création d'un SIVU, la commune de Saillans assume la pérennité du secteur périscolaire. Un service lourd impliquant la commune, l'équipe périscolaire et les parents d'élèves.

Création d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)

La compétence périscolaire a été restituée à la commune de Saillans par la nouvelle intercommunalité, la CCCPS, en attendant la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) regroupant des communes de l'ancienne intercommunalité CCPS. Dans un premier temps, toutes les communes de l'ancienne CCPS s'étaient déclarées favorables à la création de ce SIVU (sauf Vercheny). Depuis les communes de Rimont et Savel, St Benoit et Aurel ont souhaité se retirer. Le périmètre du syndicat se trouve donc modifié et les communes doivent à nouveau délibérer.

Assurer la pérennité du service

La commune de Saillans a pris en charge le service périscolaire et en assure la pérennité. Depuis la rentrée, nous avons eu à cœur d'accueillir l'ensemble des enfants inscrits au périscolaire et à la cantine. Malgré l'absence de la coordinatrice habituelle depuis la rentrée, nous avons pu faire fonctionner ce service. Mathilde Berthoud, coordinatrice TAP, en a pris le relais, assurant au pied levé une fonction élargie. L'ensemble de l'équipe périscolaire, ainsi que le personnel communal et les élèves, se sont serrés les coudes pour prendre en charge toutes les difficultés inhérentes à une rentrée compliquée.

Nous demandons à tous les parents beaucoup de bienveillance et de respect pour ce service lourd à reprendre. Leur collaboration est également nécessaire. Ainsi, le respect des délais d'inscription, du paiement du service ou le fait de prévenir la coordinatrice en cas d'absence améliorent son fonctionnement.

L'école Diane Lometto

Ses effectifs augmentent progressivement depuis ces dernières années. Ainsi, en 1996, 45 enfants étaient scolarisés en maternelle et 90 en primaire. Cette année, les 53 enfants de maternelle sont répartis en 3 classes et les 100 élèves de primaire sont répartis en 4 classes. Pour accueillir au mieux tous ces enfants, la rentrée a nécessité aménagements et déménagements à partir de scénarios de 2 ou de 3 classes de maternelle. Au final, les enfants sont

répartis en 3 classes, avec installations de bureaux complémentaires pour les grands. L'ensemble des personnels s'est mobilisé pour assurer ces aménagements. Les effectifs des classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2 sont de 30 enfants.

Les récréations de maternelle sont toujours riches en jeux dans la cour, toboggan, 2 bacs à sable, petits vélos, draisienne, tricycles, porteurs, bouées-pneus en plastique, bascule de sol. Une cabane permet le rangement de ce matériel à l'abri.

Durant l'été, l'isolation de la façade nord et le nettoyage à fond de 3 classes de maternelle ont été réalisés. Un chantier toiture et isolation du bâtiment des enseignants est prévu pour les vacances de Toussaint.

La sécurité autour des écoles, l'affaire de tous

153 enfants, un grand nombre de parents, de grands-parents, des poussettes parfois, des enseignants, c'est beaucoup de monde sur la place Maurice Faure ! Ajoutez à cela la circulation habituelle et vous aurez une place engorgée et « accidentogène »... Nous avons la chance d'avoir un garde champêtre, Olivier Yrles, qui assure une présence efficace, le plus souvent possible, aux heures scolaires.

Le comportement de chacun peut également permettre d'améliorer la situation. Voici un petit rappel de bon sens pour tous les conducteurs circulant aux abords de l'école :

Connaître les horaires de l'école pour éviter, sauf nécessité, de s'y trouver aux heures d'entrées et de sorties.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30-12h	8h30-12h	9h-12h	8h30-12h	8h30-12h
	12h-14h	12h-14h		12h-14h	12h-14h
Après-midi	14h-16h30	14h-15h		14h-15h	14h-16h30
TAP		15h-16h30		15h-16h30	

Si un enfant va à l'école à pied, il doit emprunter les trottoirs. En maternelle, il est accompagné jusque dans sa classe par un adulte.

Toujours se poser la question : dois-je utiliser ma voiture pour déposer mon enfant devant l'école ?

Si vraiment, vous ne pouvez pas faire autrement, une dépose rapide est autorisée côté école à condition de ne pas manœuvrer pour en repartir. Il est impératif de suivre le sens de circulation le long des jeux de boules pour éviter des manœuvres

suite page suivante ►

sur la place Maurice Faure car les enfants y circulent. Nous avons remarqué des stationnements en double-file dans la montée du Fossé, quasiment à la même hauteur. Trop de marches arrière sont dangereuses.

De notre côté, nous allons demander aux entreprises effectuant des travaux de respecter une fenêtre de passage au moment des heures de l'école.

Si l'appel à la sécurité et au sens civique ne suffit pas, nous passerons à la verbalisation ; il en va de la sécurité des enfants de la commune.

Si ce sujet vous intéresse et si vous voulez agir avec nous, faites-le nous savoir par mail à jeunesse@mairiedesaillans26.fr ou laissez vos coordonnées en mairie. Nous avons besoin de vous pour proposer des solutions ...

La traversée de la RD, autre point noir, concerne les jeunes scolaires mais aussi toute la population amenée à traverser cette route. Nous sommes en lien étroit avec le département. Un projet est en cours impliquant une restructuration complète de cet espace, du point I à la gare.

Les TAP Késako ?

En prolongation de la journée de classe, les TAP permettent à une centaine d'enfants d'exercer des activités culturelles, artistiques ou sportives organisées par la mairie.

Apparus avec la réforme des rythmes scolaires, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont organisés et pris en charge par la commune. Ils ont repris cette année les mardis et jeudis de 15h à 16h30. Si leur organisation par les mairies est obligatoire, les enfants peuvent choisir d'y participer ou pas. L'inscription vaut pour un trimestre car l'intérêt de l'enfant est de suivre les ateliers avec assiduité. Dans notre commune, une centaine d'enfants est encadrée par des animateurs autour du projet « Je joue, je crée, je découvre ou je bouge ».

La coordinatrice, Mathilde Berthoud, détentrice d'un brevet d'Etat jeunesse et sport loisirs tous publics, a rejoint l'équipe l'année dernière.

Activités créatives

Après la classe, les enfants de maternelle restent dans l'école avec les 2 ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) et l'agent de la grande section. Le rythme de l'enfant est privilégié et les dormeurs peuvent continuer leur sieste. Les autres enfants profitent d'abord d'une récréation ludique avec vélos, trottinettes, bacs à sable, toboggan avant de se voir proposer des activités créatives à l'intérieur. Le jeudi, des bénévoles de la

bibliothèque leur font la lecture.

Pour les plus grands, selon les tranches d'âge, diverses activités sont proposées :

- découverte du basket avec Grégory Barral, de l'union sportive Basket Crest-Saillans
- atelier courts-métrages d'animation avec Jérémie Serme et Julie Dejean, du Club informatique de Pays de Saillans
- atelier autour du chant et de la voix avec Jean-Michel Gaude, musicien et chanteur (Kapalam, Chants pour tous...)
- découverte du VTT avec le vélo-club de Saillans, Michel Morin et Jean-François Gondran
- jeux sportifs avec Marylaine Breton
- atelier bricolage, art manuel avec Sylvie Roux

En appui, des bénévoles comme Jeanine Renard et Christine Seux rejoignent l'équipe.

Changement de rythme

La diversité de ces ateliers répond à l'objectif des TAP qui sont destinés à favoriser l'accès des enfants aux pratiques culturelles, artistiques et sportives. Pour l'instant les TAP sont proposés gratuitement aux familles, des dotations de l'État et de la CAF permettant de subventionner partiellement les ateliers. Ils sont issus d'une réflexion avec les citoyens après quatre réunions du GAP (Groupe Action-Projet) l'année passée. Un temps d'évaluation et de concertation a conduit à un changement de rythme avec le passage de trois fois 3 heures à deux fois 1 heure 30 entraînant des modifications d'horaires de l'école et une validation par l'inspection académique.

Élections régionales les 6 et 13 décembre 2015

Le bureau de vote est situé dans la salle de motricité des écoles maternelles de 8h à 18h.

Il faut se présenter muni de sa carte d'électeur et d'une pièce d'identité obligatoire (voir code électoral). Le passage par l'isoloir est obligatoire ; son non-respect peut faire annuler un scrutin (voir code électoral). Les inscriptions sur les listes pour l'année 2015 étaient possibles jusqu'au 30 septembre 2015 à 12h30 (horaire d'ouverture au public de la mairie).

La liste électorale principale des électeurs français, (ainsi que les listes annexes) est mise à jour et clôturée au 30 septembre 2015, soit 10 jours avant le 10 octobre 2015, date d'édition des tableaux généraux n°1 et n°1 bis rectificatif (les tableaux précisant les inscriptions, les inscriptions d'office, les inscriptions des jeunes, et les radiations sont affichés en mairie pendant 20 jours après leur date d'édition).



Illuminations de Noël

Pourquoi avoir organisé un GAP sur les illuminations de Noël au mois de juillet ? La réflexion et la concertation consacrées à la définition d'un scénario pour le renouvellement des guirlandes et décorations demandaient du temps. D'autre part, c'est le moment des soldes chez les fabricants, moment propice pour des économies à réaliser sur notre budget communal.

Le GAP n'a pas attiré un nombre suffisant de participants. On comprend qu'en plein été il a été difficile de se projeter sur les nuits hivernales du village.

C'est pourquoi l'équipe municipale a décidé de reporter ce Groupe Action-Projet lors des fêtes de Noël 2015. Cette année, des illuminations seront installées à minima dans la grande rue. Nous espérons vous rencontrer lors d'une nouvelle forme de participation : **des balades nocturnes dans le village durant le mois de décembre.**

Toutefois nous vous faisons part des idées évoquées en juillet, qui questionnent ces traditionnelles illuminations et proposent une action citoyenne. Merci à Jeanine Renard, pour son enthousiasme :

- Comment rendre féerique cette période hivernale, un peu grise et froide ?
- Comment pourrait-on répandre vie et couleur dans tout le village ?

C'est bien ce qui se pratique spontanément l'été, étant donné la quantité de fleurs, plantes ou autres décorations éparpillées sur un grand nombre de maisons.

C'est pourquoi nous pensons pouvoir faire appel à toutes et tous pour créer, là où nous demeurons, un embellissement hivernal, ou de Noël, selon nos sensibilités.

Seuls, avec nos voisins ou sous forme collective, nous pourrions donner libre cours à notre imagination et mettre en place une atmosphère de fête grâce à ces réalisations.

« Faites de la lumière ! », voilà ce qui vous est proposé.

Compostage collectif à Saillans

Un compost collectif, situé à l'entrée du jardin d'enfants, est à disposition des habitants pour y déposer nos déchets organiques, éviter d'encombrer nos poubelles et profiter d'un engrais gratuit pour le jardinage.

Le compost collectif est autogéré par les habitants avec l'aide de la mairie. Un nouveau mode d'organisation vient d'être mis en place afin d'améliorer le fonctionnement du compostage et d'obtenir un compost de bonne qualité.

Trois habitants sont désormais « référents » du compost collectif : Alixe Poncelin, Gilles Bernard et Eliane Meignant.

Alixe Poncelin



Eliane Meignant (Atou'âne)



Un tour de « veille » va également être mis en place pour entretenir régulièrement le compost. Chaque habitant-veilleur s'engagera, en binôme et à tour de rôle, à veiller sur l'état du compost pendant une petite période dans l'année : passer régulièrement jeter un coup d'œil, rajouter de la matière sèche, brasser le compost en surface, etc.

Si vous souhaitez vous impliquer dans la gestion du compost, obtenir des informations complémentaires ou si vous constatez un dysfonctionnement, vous pouvez contacter directement les habitants référents ou bien l'accueil de la mairie qui transmettra (ou encore écrire à environnement@mairie-desaillans26.fr).

Programmation actuelle de l'extinction de l'éclairage public

		été		automne		hiver		printemps	
		début	fin	début	fin	début	fin	début	fin
PROGRAMMATION 1 Centre ville Entrées du village Rue Coupois	du lundi au jeudi	Extinction durant 3h de 02h à 05h		00h00	06h00	00h00	06h00	00h00	06h00
	du vendredi au dimanche			01h00	06h00	01h00	06h00	01h00	06h00
PROGRAMMATION 2 Les autres quartiers	du lundi au jeudi	00h00	pas de rallumage	00h00	06h00	00h00	06h00	00h00	06h00
	du vendredi au dimanche	01h00		00h00	06h00	00h00	06h00		
PROGRAMMATION 3 Giratoire et RD	du lundi au dimanche	pas d'extinction							
PROGRAMMATION 4 Les forfaits	du lundi au dimanche	00h00	pas de rallumage	00h00	pas de rallumage	00h00	pas de rallumage	00h00	pas de rallumage



Vendredi 13 novembre de 18h à 20h à la salle polyvalente
Réunion publique de bilan de l'extinction nocturne de l'éclairage public, après une année de sa mise en place.

Points sur les retours faits par les habitants, sur les aspects techniques, en présence du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED).

Travaux en cours

Cimetière

Le mur de soutènement Nord a été repris et étanchéifié. L'entreprise Nivot est intervenue sur la tombe patrimoniale de Maurice Faure (rénovée et sablée). Les 2 portails d'entrée ont été sablés et repeints. L'ONF est intervenu pour défricher.



Route Royale



Photos : Olivier Yrles, Michel Gautheron

5

La route Royale a été rénovée avec un enrobé sur toute sa longueur par l'entreprise Colas.

Tunnel

Les travaux continuent. Le planning est respecté et ceux-ci seront terminés pour la fin de l'année.

Marquage au sol

Le marquage de sécurité routière (passages piétons,...) a été refait en conformité sur toute la traversée de Saillans

Prochainement

- **L'isolation et la réfection du toit de la salle des maîtres de l'école Diane Lometto** débutent pendant les vacances de Toussaint.
- **L'aménagement de la montée et des gradins du City Stade**, avec déplacement des tables, des bancs et de la poubelle en novembre 2015.
- **Éclairage du Quartier Gare et accès Samarins** : le dossier est prêt. Les travaux ont été retardés par la complexité de l'enfouissement des réseaux ERDF et Télécom au niveau de la gare.

Cimetière communal - Avis de constat d'abandon

Le maire de la commune de Saillans informe les descendants ou successeurs des titulaires de concessions perpétuelles que, par application du code des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R 2223-23, il sera procédé dans le cimetière communal, le mardi 3 novembre à 9h, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent certaines de ces concessions.

Il les invite à assister à ce constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

La liste des concessions concernées peut être consultée en mairie, du lundi au vendredi, le matin de 9h à 12h.

Dossier tarif Eau (suite) : explication des nouveaux tarifs

Le présent document fait suite à celui qui a été publié dans la Lettre d'info municipale n° 3 de décembre 2014, pages 10 et 11. Il a pour but de faire le lien entre le tableau comparatif de la p. 11 et la facture qui a été reçue par les habitants.

Voici d'abord ce que serait exactement la facture correspondant au tableau en question, c'est-à-dire pour un ménage avec 2 enfants, consommant 120 m³ dans l'année.

Référence/adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouvel. Index	Cons.eau	Cons. Ass
13TA314997-170 Chemin des Samarins SAILLANS	14/01/2015	49	169	120	120

Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	%TVA	Total TVA	Total TTC
Distribution de l'eau						
Frais de confection de rôle		3,30	3,30	5,50%	0,18	3,48
Abonnement eau		38,00	38,00	5,50%	2,09	40,09
Location compteur		12,00	12,00	5,50%	0,66	12,66
Consommation eau	120	1,20	144,00	5,50%	7,92	151,92
Total distribution de l'eau			197,30		10,85	208,15
Collecte et traitement des eaux usées						
Abonnement assainissement collectif		38,00	38,00	10%	3,80	41,80
Assainissement 3 CPS	120	0,87	104,40	10%	10,44	114,84
Total Collecte et traitement des eaux usées			142,40		14,24	156,64
Autres organismes publics						
Taxe prélèvement	120	0,10	12,00	5,5%	0,66	12,66
Taxe de modernisation des réseaux	120	0,15	18,00	10%	1,80	19,80
Lutte contre la pollution	120	0,28	33,60	5,5%	1,85	35,45
Total autres organismes publics			63,60		4,31	67,91

TOTAL à payer HT: 403,30 € TVA: 29,40 € TTC: 432,70 €

Voici maintenant la correspondance annoncée :

Facture actuelle	Tableau Lettre d'info n°3	Commentaire / explications
Désignation	Poste	
Frais de confection de rôle	<i>Confection des rôles</i>	C'est-à-dire, établissement des factures. Ce travail se fait en Mairie et passe par la Trésorerie Principale de Crest avant l'envoi aux abonnés.
Distribution de l'eau	Eau potable	
Abonnement eau	<i>Abonnement annuel</i>	Participation forfaitaire aux frais de réseau d'eau potable
Location compteur	<i>Location compteur</i>	Couvre tous les frais liés aux compteurs (renouvellement, réparations)
Consommation eau	<i>Prix au m³</i>	
Total distribution de l'eau		
Collecte et traitement des eaux usées	Assainissement collectif	
Abonnement assainissement collectif	<i>Abonnement annuel</i>	Couvre les frais liés au réseau "eaux usées" (remplacement canalisations, réparations, débouchage...)
Assainissement 3CPS	<i>Redevance assainissement</i>	Couvre tous les frais liés à la STEP (Station d'Épuration). De compétence intercommunale, cette redevance est entièrement reversée à la 3CPS
Total Collecte et traitement des eaux usées		
Autres organismes publics		"Autres" que la 3CPS - il s'agit de l'Agence de l'Eau, organisme d'État
Taxe prélèvement	<i>Préservation ressources</i>	Ces taxes sont toutes reversées à l'Agence de l'Eau
Taxe de modernisation des réseaux	<i>Redevance modernisation</i>	
Lutte contre la pollution	<i>Redevance pollution</i>	
Total autres organismes publics		

suite page suivante ▶

Dossier Eau**Commentaire général**

Comme expliqué dans la Lettre d'info de décembre 2014, l'équilibre du budget eau/assainissement de la commune exigeait en 2015 une augmentation des redevances (abonnements et prix au m³).

Les nouveaux tarifs prennent en compte à la fois :

- La participation de tous à l'entretien des réseaux, par l'augmentation de l'abonnement eau potable de 32 à 38 € et la création d'un abonnement assainissement de 38 €. En effet, toutes les personnes raccordées aux réseaux (eau potable ; eaux usées) bénéficient d'un service et à ce titre, les abonnements représentent une quote-part à l'entretien de ces réseaux. Le tarif de ces abonnements reste le plus faible des communes environnantes (38 € pour Saillans en 2015 contre 68 € en 2013 pour Mirabel-et-Blacons, par exemple).
- Le principe «consommateur-payeur» par l'augmentation du prix au m³. En revanche, ce prix est supérieur à celui pratiqué par d'autres communes (1.20 € pour Saillans en 2015 contre 1.03 € en 2013 pour Mirabel-et-Blacons).

Nous aurions souhaité, comme demandé par nombre de Saillançons, que la facture soit envoyée plus tôt, pour être échelonnée sur 2 paiements. La mise en place d'un nouveau logiciel concernant toutes les collectivités territoriales, le raccordement postal et des problèmes de transmission informatique vers la Trésorerie de Crest n'ont pas permis d'atteindre cet objectif que nous gardons néanmoins pour 2016.

Vous pouvez consulter le budget eau/assainissement en ligne sur le site municipal. Il est aussi accessible en lecture à l'accueil de la Mairie et sur les panneaux d'affichage.

Politique communale**Gouvernance collégiale et participative du village : une réflexion continue**

Depuis avril 2014, des commissions participatives, des groupes action-projet ont vu le jour qui permettent aux habitant(e)s de donner leur opinion et de co-construire avec les élus municipaux les projets en cours. Un effort sans précédent de transparence a accompagné cette volonté : mise en place du site internet, de messages réguliers d'information, de panneaux dans le village et de lettres d'information municipale régulières. Le Conseil des sages a aussi été créé : il doit veiller à faire appliquer ce qui s'est dit durant la campagne électorale.

La nouvelle gestion municipale est bien le projet d'un grand nombre d'habitants et pas seulement celui de quelques élus. Le fort niveau d'implication, dans les commissions et les Groupes Action-Projet, mais aussi au quotidien et dans la vie associative, montre qu'à Saillans une majorité de citoyens, d'âges et de conditions divers, sont intéressés par la chose publique et en particulier par l'avenir de leur village. **Il faut continuer sur nos trois piliers essentiels** : la collégialité (et le partage du pouvoir), la participation des habitants et l'information (la transparence).

Après 17 mois de fonctionnement, un temps de réflexion et d'analyse apparaissait comme nécessaire et un week-end de réflexion a été organisé fin août*. La démarche de cogestion communale demande du temps et de l'énergie, mais **elle apporte de la motivation et de la créativité**. Il nous faut aussi analyser les attentes et les besoins, notamment mieux associer les agents de la mairie au projet et **renforcer les liens** entre élus, Conseil des sages et habitants. Les commissions et les GAP ont aussi leurs limites. Cela ne correspond pas à toutes et tous...

Des changements concrets

L'équipe municipale doit créer des nouveaux espaces d'expression pour récolter d'autres avis, notamment

pour les jeunes et les populations qui ne viennent pas aux réunions. Par exemple, la prochaine révision du PLU sera réalisée d'une manière participative en intégrant de nouveaux outils de participation.

L'équipe municipale doit aussi se permettre **d'«oser demander»** car les moyens d'un village sont limités et les agents ne peuvent prendre en charge un supplément de travail ; **des habitants s'organiseront pour apporter une aide concrète aux élus** (inventaire des besoins d'appui des élus et des offres des habitants).

Les GAP pourraient avoir **un référent «non élu»** qui viendrait au comité de pilotage exposer le travail réalisé.

Les comités de pilotage, véritables lieux de prise de décision collégiale, resteront toujours publics bien sûr et seront **améliorés pour une meilleure lisibilité de l'action municipale**. Nous incitons chacun d'entre vous à venir y assister. Le Conseil des sages va davantage tourner **son action vers l'information des Saillançons**, afin que le plus grand nombre puisse s'approprier le projet, y trouver sa place et participer à la vie communale.

Une réflexion continue

Il ne faut jamais rester sur des acquis. Nous devons tous ensemble continuer d'œuvrer pour le bien collectif, l'aménagement de notre village et de notre territoire. Tout(e) Saillançon(ne) peut s'exprimer et s'impliquer, et sa parole sera prise en compte : elle est essentielle pour l'action communale.

L'équipe municipale

* La mairie remercie la Fondation de France qui a accordé une subvention à Saillans afin d'améliorer les démarches participatives. Elle prend en charge les coûts afférents aux séances de réflexion, aux interventions extérieures et, si besoin, le salaire d'un temps partiel et limité dans le temps.

Les associations

SAILLANS COMPTE 45 ASSOCIATIONS intervenant dans divers domaines : sport, culture, loisirs, bien-être. Les dernières nées sont *Atout'âne* et *La Bête Lumineuse*. Pour rappel, vous trouverez toutes les informations à la rubrique associations du site internet de la mairie de Saillans.

Afin de faciliter les nombreux événements qui se déroulent en bord de Drôme, la municipalité a fait installer un compteur électrique permanent, au bénéfice des associations organisatrices qui devaient auparavant payer 150 € pour un compteur provisoire. Des toilettes sèches ont été également installées ce qui apporte un plus à ce lieu.

Cet été 2015, de nombreuses manifestations se sont déroulées en cet endroit très prisé des Saillançons et des touristes : *Les Zarkyroul*, *La St Jean*, *Pescatune*, *Curieuses démocraties*, *le Zébre à 3 pattes* qui a proposé ses jus de fruit bio.

Les bords de Drôme ont encore été très investis cet été par de nombreuses personnes ; faisons en sorte de respecter ce lieu afin qu'il reste agréable pour tous.

La saison estivale a été riche en événements.

Les fêtes traditionnelles du 14 juillet et de la vogue se sont bien déroulées, hélas la météo a perturbé la soirée du dimanche, annulant les animations de rue initialement prévues ainsi que le bal. Par contre les aubades du dimanche matin ont été appréciées par la population. La municipalité remercie tous les organisateurs de ces manifestations : *La Pétanque Saillançonne*, *La Boule Mousseuse*, *Le Canoë Club*, *Anguille sous roche*, *Les Petites Canailles*. Sans oublier le personnel technique et administratif présent aux côtés des associations dans l'organisation technique.

Un Pass Temple

Pour aider les associations qui souhaitent utiliser le temple pour leurs manifestations, la municipalité a obtenu de la CCCPS la création d'un Pass Temple. La commune a prévu l'achat d'un Pass de 10 utilisations pour le prix de 840 € ce qui permettra aux associations de louer ce lieu **au prix de 84 € la journée ou soirée au lieu de 120 €**.

L'ancien gîte communal, déclassé, ne peut plus être utilisé en qualité d'hébergement. Il a été mis à la disposition de plusieurs associations : *Si Saillans Sonne* (école de musique) - *Canoë Club* et récemment *Les Petites Canailles*. La grande salle est mise à la disposition des associations sauf en hiver car elle ne peut être chauffée.

Réunion des associations - 7 novembre

Les élus référents « associations » (Annie Morin, Cécile Calloud, Josselyne Bougard, David Gourdan) prévoient une rencontre avec les associations le samedi 7 novembre afin de traiter divers points :

- Les événements (calendrier, affichage, site internet)
- L'utilisation des salles (état des lieux, ménage)
- Les subventions (demandes et délais)

Par ailleurs, ils sont présents en mairie chaque mardi de 14h à 17h, à votre disposition pour traiter des sujets qui concernent les associations.

Téléthon 2015

Cette année encore, des associations s'impliquent pour cette cause. Des animations auront lieu le vendredi 4 et le samedi 5 décembre. Programme détaillé à venir.

Permanences « La petit'entraide »

« La petit'entraide » démarre ses permanences le jeudi 22 octobre, et **sera présente tous les jeudis de 10h à 12h**. Deux bénévoles seront présentes à **l'Espace de vie sociale du Club informatique** et vous orienteront vers les services existants suivant vos demandes. Elles seront là également pour mettre en relation les personnes qui souhaitent un service et celles qui peuvent être ressources pour des petits services ponctuels. N'hésitez pas à ouvrir la porte, vous serez accueillis avec convivialité, dans ce lieu qui se veut intergénérationnel.

Conférence Fouilles

La conférence intitulée « Le prieuré de Saillans : histoire de l'établissement et archéologie de son cimetière » a été tenue à deux voix dimanche 20 septembre lors des journées du patrimoine, au temple à l'initiative de l'association *Vivre à Saillans*. Michèle Bois a présenté les contextes historique et archéologique départementaux de la fouille archéologique qui s'est déroulée entre septembre 2013 et fin janvier 2014. Claire Péquignot a exposé les principaux résultats de ce chantier et des études spécialisées qui l'ont complété. La grande majorité des vestiges témoignait du fonctionnement du cimetière de l'église Saint-Géraud entre le 1er tiers du XIe siècle et le XIIIe siècle puis, après une interruption restée inexplicite, aux XVIIe et XVIIIe siècle. Le public a ainsi pu découvrir les différents types de sépultures mises au jour (tombes coffres, cercueil et lincoeur) ; les diverses pratiques funéraires identifiées (signallement de tombe, regroupement et mobiliers d'accompagnement) ainsi que quelques bâtis inattendus dont un bâtiment, lié au prieuré et antérieur (XIe s.) à l'église actuelle, décoré d'enduits peints.

Anne Levadoux, psychologue clinicienne



Lorsqu'une situation paraît si difficile qu'elle rend insatisfaisante ou douloureuse votre relation à vous-même ou au monde qui vous entoure, je suis là pour travailler avec vous à ce que vous éprouvez, vos questionnements, vécus dans l'incompréhension, l'isolement ou la souffrance se transforment grâce à la dynamique de ce moment partagé. Ce temps est alors l'opportunité pour prendre soin de vous, apaiser les difficultés (deuil, séparation, maladie, violence...), comprendre les peurs, transformer un blocage ou un conflit...

Ma pratique s'appuie sur le référentiel psychanalytique et la gestalt thérapie. Par ailleurs, j'ai une formation et une expérience en soins palliatifs.

Je reçois en cabinet des enfants, des adultes et des personnes âgées. Lorsque c'est nécessaire, je peux me déplacer à domicile.

> **Contact : Anne Levadoux, 06 74 46 15 85**

Petit Casino Patrick et Noëlle Béas



Nous sommes dans la région, avons construit à Piegros La Clastre et travaillons depuis 35 ans pour Casino France St Etienne. Et pour arriver tranquillement à la retraite, nous avons décidé de récupérer le Petit Casino pour la qualité de vie existante à Saillans.

> **Contact : Le Petit Casino, 04 75 21 51 26**



Un nouveau service à Saillans : **Coiffure Jenny, le salon coiffure qui se déplace dans votre village**

Jennifer Reppelin, avec son camping car aménagé, sera présente tous les 15 jours les mercredis des semaines PARES de 9h à 15h, place du marché... avec ou sans rendez vous au **06 32 15 02 31**.

Restaurant Nouvel Hôtel – Les Jeunes Chefs



Elisabeth PIAGUET,
directrice

*Dhan le chef cuisinier
avec Stefano*



Le Nouvel Hôtel, également réputé pour son restaurant, a changé de propriétaire. C'est désormais la restauration qui est mise en avant (*Restaurant Nouvel Hôtel*) en y adjoignant une appellation originale *Les Jeunes Chefs*, concept intégrant entre autres des notions d'excellence et de solidarité d'équipe, formalisées dans une charte.

Le créateur de ce concept, André-Yves PIAGUET, est installé avec sa femme Elisabeth et sa fille Emilie au 3ème étage du bâtiment. Le cuisinier en chef s'appelle Dhan ; il a travaillé dans des restaurants réputés de Paris et de Lyon. Elisabeth a été quant à elle adhérente des *Toques Blanches de Lyon*.

La clientèle visée : « des convives exigeants, de toutes origines géographiques, en toutes saisons ».

L'offre de restauration sera complétée :

- par un « bar-club » situé à l'arrière du restaurant, où seront proposées des animations en mi-saison,
- par les chambres de l'hôtel, dont le nombre a été réduit et le confort renforcé (le label *Logis de France* est visé),
- ainsi que par une salle à l'étage qui pourra à l'avenir accueillir des séminaires.

L'équipe du RNH-Les Jeunes Chefs compte actuellement 7 personnes.

Le projet s'intègre dans une réflexion économique et sociale sur le « tourisme actif ». Dans cette optique, les dirigeants sont en recherche de coopération avec des partenaires locaux exerçant des activités complémentaires.

> **Contact : RNH-Les Jeunes Chefs® 04 75 21 54 17**

Artisan recherche atelier/garage

A l'eau Alain Plomberie recherche un atelier de 12-20m² (garage, petit local)

si vous pouvez louer, merci de contacter Alain Lecoq au **06 81 85 61 90**

Photos souvenirs



21 juillet 2015
cérémonies du 21 juillet 1944



Aubades, août 2015
le groupe des filles,
des garçons
et le 3e groupe mixte.



Septembre 2015
rentrée scolaire
maternelles et primaires



Photos : Michel Morin, Fernand Karagiannis, Curieuses Démocraties, Reporters d'espoirs

Plus de détails et d'autres infos sur www.mairiedesaillans26.fr

Photos souvenirs



6 septembre randonnée VTT
cœur de Drôme à Saillans



11 septembre
Remise de la légion d'honneur
à M. Georges Gautheron, ancien résistant



18, 19 et 20 septembre 2015
« ? Curieuses Démocraties ? », évènement politico-culturel



9, 10, 11 octobre 2015,
Festival du Polar
Original : « une dictée noire » !
dans la salle du Conseil
avec Sarah Puente, institutrice

12 octobre 2015, Conseil Economique, Social et Environnemental à Paris
Vincent Beillard et Sabine Girard, invités de
l'évènement France des solutions,
initié par Reporters d'espairs





La révision du PLU commencera dès cet automne

Le Plan Local d'Urbanisme de Saillans date de 2008 et ses dernières modifications datent de 2011. Depuis, la réglementation a évolué, et le PLU doit être mis en conformité, notamment, avec les nouvelles lois ALUR, Grenelle et sur l'Eau. De plus, le PLU actuel comporte différentes incohérences qui freinent à ce jour certains projets d'aménagement ou de construction dans le village. Il est donc temps de réviser ce document d'urbanisme. La révision d'un PLU est l'occasion de faire un bilan des besoins et des attentes des habitants en matière d'urbanisme et d'aménagement, mais aussi de réfléchir aux orientations que l'on souhaite donner au développement du village. **Le PLU permet de définir une stratégie de moyen à long terme, en intégrant les enjeux à la fois démographiques, économiques, sociaux et environnementaux.**

Ce travail sera réalisé de manière participative, comme nous nous y sommes engagés pour l'ensemble de la mandature. La démarche originale menée sur la commune de Grâne pourra être source d'inspiration. Le maire (Vincent Beillard) ainsi que les élus référents à l'aménagement et aux travaux (Michel Gautheron, André Oddon) et à l'environnement (Sabine Girard) ont rencontré ce mois-ci à cet effet Muriel Paret et Manuel Vaucouloux, respectivement maire et 1^{ère} adjoint de Grâne, ainsi que les deux architectes qui ont été mandatées pour une mission d'accompagnement de la démarche participative de révision du PLU de leur village.

À noter dans vos agendas !

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 21 novembre à 10h en salle polyvalente pour une première réunion publique concernant la révision du PLU.

Le CAUE (Conseil pour l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement) présentera ce qu'est un PLU, les objectifs et les étapes d'une révision, ainsi qu'un premier diagnostic sur la situation actuelle à Saillans. Des élus de la vallée viendront témoigner de leurs expériences dans leurs propres communes. Enfin, l'équipe municipale présentera la démarche et le calendrier proposés pour la révision du PLU de Saillans.

Rappel : participation aux GAP et commissions

La co-construction des décisions est un axe essentiel de l'équipe municipale. L'une des possibilités d'y participer est de vous joindre à un Groupe Action-Projet (GAP) ou à une commission. Les portes sont toujours ouvertes et vous pourrez y participer même si celui-ci a déjà débuté. Plusieurs projets sont en cours et vos avis et propositions sont importants. Vous en trouverez ci-dessous la liste indicative.

- Commission finances
- Commission transparence/information
- Information et sensibilisation aux économies d'énergie et à l'énergie verte
- Devenir du composteur collectif (une vraie gestion de ce compost)
- Stationnement – circulation à Saillans (marquage au sol et création ou amélioration des parkings habitants et visiteurs)
- Signalétique (totems et panneaux de signalisation des commerces, des services)
- Salles communales : devenir de la salle des fêtes
- Animation du Village
- Illuminations de Noël
- Verdir Saillans (mettre en valeur le patrimoine naturel du village/prendre en considération le monde animal et végétal)
- Fleurissement (proposer une politique de fleurissement pour 2016)
- Organisation de l'entraide sociale : bénévolat structuré, aides diverses pour les personnes seules (démarches, déplacement, neige, chaleur) > en partenariat avec le Club Informatique

Prochains GAP validés qui vont commencer dans un avenir proche

- Gap Circuit du Village (patrimoine : Mise en valeur des ruelles, des viols et restauration de la Calade. > Préservation Pierre romaine)
- PLU

Secrétariat et services Mairie de Saillans Place Maurice Faure 26340 SAILLANS • Tél. 04 75 21 51 52 • Courriel : accueil@mairiedesaillans26.fr • www.mairiedesaillans26.fr • Horaires d'ouverture secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h • **Garde champêtre principal Olivier YRLES** police.municipale@mairiedesaillans26.fr

Compétences et commissions de la mairie de Saillans Vincent BEILLARD, maire Annie MORIN, 1^{ère} adjointe mairieleadjointe@mairiedesaillans26.fr • **Aménagement, travaux, sécurité** André ODDON, Michel GAUTHERON, Freddy MARTIN, travaux@mairiedesaillans26.fr • **Vivre longtemps au village, santé, social** Cécile CALLOUD, Annie MORIN, Agnès HATTON, social@mairiedesaillans26.fr • **Enfance, jeunesse, éducation** Isabelle RAFFNER, Christine SEUX, jeunesse@mairiedesaillans26.fr • **Associations, sport, loisirs, culture et patrimoine** David GOURDANT, Cécile CALLOUD, Annie MORIN, Josselyne BOUGARD, associations@mairiedesaillans26.fr • **Economie & production locale** Fernand KARAGIANNIS, Vincent BEILLARD, economie@mairiedesaillans26.fr • **Environnement & énergie** Sabine GIRARD, Joachim HIRSCHLER environnement@mairiedesaillans26.fr • **Finances & Budget** Agnès HATTON, Vincent BEILLARD, finances@mairiedesaillans26.fr • **Référents Transparence-Information** Christine SEUX, Fernand KARAGIANNIS commissions@mairiedesaillans26.fr • **Référents Gouvernance et sollicitations médias** Vincent BEILLARD, Sabine GIRARD, Agnès HATTON, Fernand KARAGIANNIS relation@mairiedesaillans26.fr • **Conseiller municipal** François PEGON • **Elus à l'intercommunalité** Vincent BEILLARD, Agnès HATTON • **Conseillers départementaux** Martine CHARMET et Bernard BUIS

Vous voulez rencontrer un élu ? Rien de plus simple, prenez RDV par e-mail ou téléphonez au 04 75 21 51 52.

Directeurs de publication : Vincent Beillard, maire de Saillans et Annie Morin, 1^{ère} adjointe • Comité de coordination : Christine Seux, Fernand Karagiannis, élus référents Transparence-Information • Photo de couverture : Michel Morin • Correcteurs : Christian Caron, Marie-Christine Casals, Pascal Denavit, Yannis Frier, Christian Larcher, Guillemette Thevenet, Jean-François Perrot, • Imprimée sur papier recyclé (téléchargeable aussi sur www.mairiedesaillans26.fr) • octobre 2015

*Petit mémo rapide :***CCCPS, ou 3CPS** = la nouvelle intercommunalité Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Coeur de Drôme**CCPS** = l'ancienne intercommunalité Communauté de Communes du Pays de Saillans

Périscolaire et SIVU : les raisons de la délibération du 15 octobre

Un service mutualisé sur le territoire doit être organisé par toutes les communes.

C'est le message qu'ont voulu porter les élus de Saillans lors de ce Conseil Municipal extraordinaire du 15 octobre à la suite de défections de certaines communes de l'ex-Pays de Saillans pour la création du SIVU. Saillans ne doit pas assumer seule cette compétence périscolaire.

Un peu d'histoire :

Avant la création de la nouvelle Intercommunalité (CCCPS ou 3CPS) un travail préparatoire a eu lieu pour savoir quelles compétences seraient ou non reprises par l'Intercommunalité.

La compétence périscolaire n'a pas été incluse dans les statuts de la CCCPS pour 2 raisons :

- La ville de Crest a un service périscolaire dont le montant est de 400 000 € par an. En cas de reprise de compétence, l'Intercommunalité aurait dû développer le même service sur tout son territoire, ce qui aurait engendré une augmentation significative des impôts.
- Certaines municipalités considèrent que l'École et les services qui lui sont rattachés doivent rester au niveau des communes, l'enfance étant le cœur du village.

Au niveau de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Saillans (CCPS), il avait été envisagé de créer un syndicat pour gérer ce service. Mais pour une raison que nous ignorons, ce syndicat n'a pas été créé.

Néanmoins, sur demande de la municipalité de Saillans, la 3CPS a accepté en janvier 2014 de reprendre cette compétence pour un an seulement. L'objectif, reconnu par M. Pégon, était alors de négocier un changement de statuts ; objectif irréaliste, la majorité des élus communautaires ne souhaitant pas changer ces statuts. Les communes devaient donc se préparer et s'organiser en conséquence avant la rentrée 2015.

Aujourd'hui :

Depuis février 2015, nous avons travaillé avec l'ensemble des communes de l'ex-CCPS (sauf Vercheny) à la restitution de ce service.

Notre premier axe de travail a été de trouver la forme juridique : un SIVU (Syndicat à Vocation Unique).

Pourquoi ?

Un syndicat est une entité juridique qui garantit la meilleure stabilité du service par ses conditions d'entrée et de sortie.

Il permet que toutes les communes travaillent ensemble pour une politique de territoire et un service rendu aux familles.

Une seule entité permet de simplifier le travail des différentes communes par une mutualisation des moyens.

Les salariés n'ont plus qu'un seul employeur en lieu et place des 9 communes.

L'adhésion de toutes les communes garantit une stabilité financière contribuant à la pérennité du service.

Notre second axe de travail concernait la partie financière :

Le cadre :

Quand une compétence est rendue à une ou plusieurs communes, les charges et recettes afférentes sont restituées sous la forme d'une allocation de compensation. La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est en charge du calcul de cette allocation.

Le calcul :

Comme convenu lors de la prise de compétence, les charges et recettes pour ce calcul sont celles de 2013 augmentées du coût de l'inflation pour les charges de fonctionnement uniquement. Concernant les salaires, c'est le montant exact de 2013 qui est repris.

Les conséquences :

Cette transition à la nouvelle Intercommunalité a 2 conséquences financières qui impactent directement le coût de ce service :

- **augmentation de la masse salariale de 10%, environ soit 7000 €** : les salariés du périscolaire ont bénéficié des mêmes avantages sociaux et primes supplémentaires que les autres agents.
- **une perte financière de 2000 €** : les communes de Rimon et Savel et de Saint Benoit ayant finalement refusé de rentrer dans le SIVU, elles conservent leur allocation de compensation à terme.

BILAN :

Dorénavant, pour Saillans et les petites communes futures adhérentes du SIVU, le coût supplémentaire du service sera de 9000 €.

suite page suivante ►

SUPPLEMENT

Lettre d'info municipale n°7

Notre position :

Suite aux accords de principe des communes à adhérer au SIVU et à prendre une délibération dans ce sens, nous avons délibéré en conseil municipal du 10 juillet 2015 pour reprendre toute la compétence périscolaire à la seule charge de Saillans avec :

- 1 - Un objectif de créer un SIVU (Syndicat à Vocation Unique)
- 2 - Un souci de pérenniser le service
- 3- Une volonté de faciliter le travail des communes concernées
- 4- Une simplification pour les salariés

1 - Création du SIVU : le passage de la reprise de cette compétence à la seule charge de Saillans ne devait être que très court.

2 - Pérennisation du service : nous sommes la commune qui a le plus d'enfants concernés par le périscolaire, transférer les biens à celle-ci plutôt qu'à différentes communes permettait de garder une seule et unique entité.

3 - Facilitation du travail pour les autres communes qui n'avaient pas à gérer le personnel ni la partie administrative.

4 - Simplification pour les salariés qui n'avaient qu'un seul employeur au lieu de 9.

Et maintenant, les défections de 2 communes

Le syndicat (SIVU) : comme indiqué dans la lettre d'info d'octobre, deux communes (Rimon-et-Savel et Saint-Benoit) se sont retirées de ce syndicat entraînant une perte de temps de plusieurs mois.

La défection de ces communes nous amène à nous poser la question du futur, du risque de désengagement d'autres communes.

Les emplois ont été créés, les investissements faits, et cela correspondait à un réel besoin, repéré et assumé par l'ensemble des communes de l'ex-CCPS.

Malgré cela des communes ont choisi de se retirer.

Interrogations sur l'engagement des communes

Quelles responsabilités les mairies ont-elles vis-à-vis des personnels et des investissements ?

Si les municipalités changent, vont-elles continuer à travailler avec le SIVU ou vont-elles vouloir se retirer ?

Au moment des baisses des dotations de l'Etat, le risque est grand que certaines communes préfèrent récupérer leur allocation de compensation plutôt que de financer ce service.

Si d'autres communes se retirent, que deviennent les salariés ? Qui assumera l'ensemble des charges ?

Interrogations sur la pérennité du SIVU

La loi évolue en permanence, actuellement la création de ce SIVU entre dans les dérogations. Mais que se passera-t-il si l'Etat décide qu'il n'y ait plus de SIVU ? Qui reprendra la compétence ?

Maintenir un service sur le territoire, un travail de longue haleine

La dimension politique et individualiste va au-delà des intérêts du territoire et des habitants.

Nous sommes sûrs des équipes municipales avec lesquelles nous travaillons aujourd'hui mais nous ne pouvons prédire l'avenir.

Et c'est pourquoi la mutualisation de ce service essentiel aurait dû se consolider et s'ancrer dans une organisation où toutes les communes s'engageaient à long terme.

Aujourd'hui le service est maintenu et la commune de Saillans assume ses responsabilités envers les parents et les agents.

Le choix de restituer la compétence à l'Intercommunalité du Crestois et du Pays de Saillans cœur de Drôme pendant un an puis de la reprendre a été une erreur dont nous mesurons tous les jours l'ampleur.

À travers cette délibération du 15 octobre 2015, le conseil municipal a voulu se prémunir contre une dérive budgétaire communale possible dans le futur.

Nous souhaitons toujours la création d'un service mutualisé du périscolaire sur le territoire avec les communes de la Chaudière, Chastel Arnaud, St Sauveur, Aubenasson, Véronne, Espenel, qui sont prêtes à travailler dans ce sens.

Et nous remercions vivement ces communes qui travaillent avec nous.